Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260410-D23_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 03 avril 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT : Aucun

POUVOIR : Aucun

SECRETAIRE : Nicolas CHAUDET

Conseillers en exercice : 15

D23/2026 : Désignation d'un référent Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à l'organisation et aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de la sécurité civile et les textes relatifs à l'élaboration, à l'organisation et à la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;

Considérant que chaque commune doit disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de préparer, coordonner et organiser les actions en cas de risques majeurs ou de catastrophes ;

Considérant qu'il convient que le conseil municipal désigne un responsable chargé de la coordination et du suivi du PCS au sein de la commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur MUROS LE ROUZIC, référent Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Le Conseil municipal décide également que Monsieur MUROS LE ROUZIC, référent PCS sera entouré d'un groupe de travail composé de Mesdames et Messieurs Gilles HAUROGNÉ, Pierre-Yves DESCHAMPS, Michel GUILLAS, Christophe EPAILLARD, Françoise JOGUET, Corentin BOUGRO, Aurélie MESSAGER.

Fait et délibéré à Théhillac, le 8 avril 2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le
Transmis à la Préfecture de Vannes le :